

# « TECHNICIEN MODELEUR »

### FINALITÉ DE L'EMPLOI

- → Réaliser des outillages non métalliques (moules) à partir de plans et fichiers 3D destinés aux industries de moulage (fonderie, céramique, plasturgie, ...), selon les règles de sécurité et les impératifs de production (qualité, délais, ...).
- → Créer des modèles originaux et réaliser des moules de série.
- → Respecter les consignes données par le supérieur hiérarchique.

## **RELATIONS DE TRAVAIL**

### Composition du service :

- Le Responsable d'Atelier
- L'Opérateur sur commandes numériques
- Les Modeleurs
- Le Vernisseur

## Positionnement dans l'organigramme du service :

• Cf. organigramme

### Le Responsable fonctionnel du salarié est :

Le Responsable d'Atelier

### Relation interne et externe :

- Le Personnel,
- La Direction,
- Les Organismes Institutionnels (CARSAT, Médecin du Travail...),
- Les Fournisseurs,
- Les Livreurs,
- Les Intérimaires,
- Les Clients,
- Les autres intervenants extérieurs.

## **DESCRIPTION DES ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES**

### 1. Activités principales :

- → Coordonner une équipe, donner des consignes et vérifier le respect de ces dernières.
- → Remonter les informations données par le personnel sous sa responsabilité.
- → Faire respecter les consignes de sécurité au poste de travail des salariés sous sa responsabilité.
- → Réaliser les formations sur le poste de travail des nouveaux arrivants.
- → Partager le travail entre les salariés en fonction des réalisations de l'atelier.



# « TECHNICIEN MODELEUR »

- → Intervenir sur des matériaux : Métaux ferreux (aluminium, acier, ...), Métaux non ferreux, Bois, Plastiques, composites, Cire, polystyrène.
- → Déterminer les phases de conception ou les opérations de façonnage de l'outillage :
  - Préparer les matériaux nécessaires à la fabrication de l'outillage et adapter ou usiner les calibres, gabarits ...
  - Reporter les cotes sur les matériaux, déterminer les plans de joint, les lignes de dépouille et effectuer les tracés.
  - Mettre en forme les matériaux par usinage, modelage, découpage, formage ...
  - Assembler et fixer les éléments selon l'ordre de montage.
  - Réaliser un premier moule ou un moule-mère à partir d'un modèle.
  - Procéder aux opérations de finition sur les surfaces des modèles, moules ...
  - Contrôler la conformité de l'outillage réalisé.
- → Réaliser des opérations de fabrication/d'usinage sur :
  - · Des machines-outils conventionnelles,
  - Des centres d'usinage,
  - Des machines à bois traditionnelles,
  - Des machines électroportatives.
- → Utiliser un engin ne nécessitant pas d'habilitation :
  - Gerbeur manuel,
  - Gerbeur électrique à conducteur accompagnant.
- → Réaliser des moules de série.
- → Pouvoir établir des plans d'outillages non métalliques (modèles, moules, matrices, ...) à partir d'un cahier des charges fonctionnel.
- → Modifier, transformer ou réparer des outillages non métalliques (modèles, moule, matrice, ...).
- → Procéder à la préparation de mélange spécifique au vernissage.
- → Pouvoir Appliquer des produits de protection ou de démoulage sur des parties de moule, matrice ...
- → Pouvoir effectuer la maintenance préventive/curative de premier niveau des équipements.
- → Pouvoir réaliser des essais de moules.
- → Pouvoir réaliser le vernissage en fonction des impératifs de production.
- → Pouvoir emballer le produit.
- → Nettoyer son poste de travail.
- → Maintenir l'ordre et le rangement de son poste de travail.
- → Respecter les règles et consignes de sécurité et d'hygiène à son poste de travail.
- → Informer son Responsable Fonctionnel de tout dysfonctionnement.
- → Vérifier les organes de sécurité de tout matériel avant son utilisation.
- → Proposer des améliorations ou solutions alternatives afin d'optimiser l'utilisation des machines.

#### 2. Activités annexes :

- → Respecter les temps de fabrication.
- → Effectuer le contrôle en cours de fabrication et avant l'expédition (en continu).
- → Effectuer la distribution du travail.
- → Signaler les besoins en matières premières et fournitures.
- → Gérer le petit outillage.
- → Coordonner une équipe.



# « TECHNICIEN MODELEUR »

- → Utiliser un engin nécessitant une habilitation :
  - Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 489-1A),
  - Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 489-3),
  - Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 489-4).

Ces activités sont susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs de production, et également à des fins de polyvalence.

## REPONSABILITÉS EXERCÉES ET LATITUDE D'ACTION

## NATURE DES INSTRUCTIONS / ORGANISATION DE LA CHARGE DE TRAVAIL :

Le salarié reçoit ses instructions dossier avec les éléments nécessaires à la bonne fabrication des outillages de son Responsable Fonctionnel.

#### **DEGRÉ D'INITIATIVE / LIMITES D'AUTONOMIE:**

Grande autonomie sur son poste de travail grâce au dossier transmis par son Responsable Fonctionnel– alerte en cas de problème dans la réalisation de ses tâches.

### **ENCADREMENT, ANIMATION D'ÉQUIPE, ANIMATION DE PROJET:**

Encadrement d'équipe, travail à plusieurs personnes selon délais à respecter sur les commandes en cours.

## CONTRÔLES EXERCÉS PAR LA HIÉRARCHIE (ET/OU) PAR UNE PERSONNE EXTÉRIEURE (INTERNE OU EXTERNE):

Contrôle par le Responsable Fonctionnel sur les dimensions et la qualité de l'outillage réalisé.

### **MOYENS MATÉRIELS À DISPOSITION:**

Machines, outillage, chariot élévateur, outillage électroportatif

# **CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES**

## Niveau d'études :

- Niveau CAP/BEP à Bac professionnel en modelage, mise en forme des matériaux (réalisation des outillages non métalliques)
- BTS/DUT peut être demandé pour des activités de conception ...

#### Expérience:

Pas d'expérience professionnelle exigée

Des habilitations/licences/connaissances spécifiques (conduite,) peuvent être demandées. :	∐Nor
--	------

- CACES R 489-1A (Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol),
- CACES R 489-3 (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg),
- CACES R 489-4 (Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg)
- + visite médicale d'aptitude requise

Savoir lire un plan		
Permis B requis :	■Oui	□Non
Formation sur le poste de travail en interne :	■Oui	□Non